



Ref : CA2019/42

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2019**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➔ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juillet 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Après consultation :*

- de la commission des statuts de l'université réunie le 21 mai 2019 ;*
- du conseil académique réuni en formation plénière le 06 juin 2019 ;*
- du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail réuni le 14 juin 2019,*
- du comité technique réuni le 17 juin 2019.*

➤ Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur de l'Université Bordeaux Montaigne.**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 12 juillet 2019.*

Nombre de membres présents	<b>13</b>
Nombre de membres représentés	<b>17</b>
Nombre d'abstentions	<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>29</b>
Nombre de votes pour	<b>26</b>
Nombre de votes contre	<b>3</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 27/08/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 18/07/2019